

ACTION 38: Création d'un local halle paysanne

Date de création :
11/09/2017

Date de mise à jour :

AXE 4 : Réconcilier l'attractivité économique, la biodiversité et le cadre de vie

Objectif global 9 : Associer consommation écoresponsable et dynamique au cœur du village

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

(forte et modérée)

Contribution aux 5 finalités du Développement Durable

(forte et modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Épanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	<input type="checkbox"/>

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Mairie de Sauvagnon.
Contexte	A ce jour, aucun local permettant la vente de produits agricoles locaux n'existe sur la commune de Sauvagnon.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une boutique bio et locale, vrac et commandes dans la partie du fond de l'ancienne supérette, portée par Corinne SARAILLE et pouvant devenir un jour une coopérative de consommateurs (participation des consommateurs dans la définition de son assortiment et une meilleure connaissance des fermes paysannes du territoire) • Privilégier les circuits-courts, le zéro déchet, le zéro phyto, et le zéro gaspillage • Promouvoir les produits locaux, les acteurs, entrepreneurs du territoire. • Créer une association pour animer le local (café-restaurant associatif, réunion, conférence, soirée self-paysan, espace de Co-working ...). Un panneau d'affichage sera installé afin de pouvoir y faire figurer les offres et demandes de services, d'échanges, de

	prêts et de dons.
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Commission économie mairie • Accompagnement CIVAM • Habiller le local • Invitation des agriculteurs/producteurs locaux • Création coopérative de consommateurs • Feuille du mois, site de la mairie, presse locale, affichage.
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action Nombre de personnes fréquentant le local

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Gestionnaire du local + commission copil agenda 21.
Durée et/ou périodicité	Activité pérenne si succès. 26 juin 2017 : réunion de présentation des producteurs
Date de l'exécution effective	25 novembre 2017 : inauguration et ouverture au public.
Partenaires et outils	Agriculteurs et producteurs ultra locaux Fournisseurs cantine Partenaires Art & Terroirs Accompagnement CIVAM

Coût de l'action

Estimation du coût global	Agencement mis en place par la locataire des lieux.
Coût pour la commune	Participation à certains travaux réalisés en régie.
Aides et subventions	/